



Vide-greniers de Tessonnières

dimanche 27 septembre 2015 de 8h à 18h30

avenue de la gare - Gaillac

installation des stands de 6h30 à 8h

3 € le mètre linéaire

Foyer laïque de Tessonnières - 2 av. de la gare 81600 Gaillac Renseignements : Foyer.tesso@gmail.com ou au 06 23 94 60 94

Bulletin d'inscription :

A RETOURNER AVANT LE 20 septembre au Foyer Laïque de Tessonnières :

1. par mail : foyer.tesso@gmail.com
2. ou à renvoyer à l'école de Tessonnières (2 avenue de la gare – 81600 GAILLAC) – à l'attention du Foyer Laïque de Tessonnières
3. ou à déposer dans la boîte aux lettres du Foyer Laïque ou de l'école de Tessonnières

Toutes les informations demandées sont indispensables en raison des obligations qui incombent aux organisateurs et aux vendeurs

Je soussigné(e) : Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Téléphone (obligatoire) : ____/____/____/____/____/ (pour vous appeler en cas d'annulation de la manifestation)

@ Courriel (écrire lisiblement) : _____

Pièce d'identité N° : _____ Titulaire : _____

Délivrée le : ____/____/____/ Par préfecture ou sous-préfet de : _____

N° d'immatriculation du véhicule : _____

Profession (obligatoire, doit figurer sur le registre) : _____

Nature des articles mis en vente : _____

Je désire réserver _____ mètre(s) linéaire(s) x 3€, soit un montant de _____ € réglé par chèque ce jour à l'ordre du Foyer Laïque de Tessonnières.

SEULES LES RÉSERVATIONS DÛMENT REMPLIES, SIGNÉES, ACCOMPAGNÉES DE LEUR RÈGLEMENT (CHÈQUE LIBELLÉ A L'ORDRE DU FOYER LAÏQUE DE TESSONNIÈRES) ET DE LA PHOTOCOPIE RECTO VERSO DE LA PIÈCE D'IDENTITÉ SERONT PRISES EN CONSIDÉRATION. TOUTE PIÈCE MANQUANTE ENTRAÎNE LA NULLITÉ DE VOTRE DEMANDE.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement (au verso de cette page) et m'engage à le respecter.

Je déclare sur l'honneur :

- de ne pas être commerçant (e)
- de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)
- de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal)

Fait à _____, le _____

Signature précédée de "lu et approuvé" :